

Province de Québec
MRC de Maria-Chapdelaine
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme

Une séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Thomas-Didyme s'est tenue le lundi 20 mai 2024 à 16h00, à la salle des délibérations du conseil municipal.

Sont présents, Madame la conseillère Danielle Coutu ainsi que Messieurs les conseillers Martial St-Amant et Roger Richard Duchesne. La

Sont absents, Madame la conseillère Laurie Godin et Messieurs les conseillers Léon-Paul Darveau et Roger Landry.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Sylvie Coulombe, mairesse.

Est aussi présente, Nadia Genest, directrice générale et greffière trésorière p.i..

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment notifié aux membres du conseil municipal, conformément à l'article 153 du Code municipal.

La séance extraordinaire est convoquée pour les points suivants contenus à l'ordre du jour

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à 8h00 et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par Madame la mairesse
 2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 3. Acceptation – Soumission – Contrôle de matériaux – Réfection de la rue J-P Darveau
 4. Acceptation – Soumission – Surveillance des travaux – Réfection de la rue J-P Darveau
 5. Période de questions
 6. Levée de l'assemblée
-

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

24-798

Suite à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Richard Duchesne et résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

3. ACCEPTATION – SOUMISSION CONTRÔLE DE MATÉRIAUX – RÉFECTION DE LA RUE J-P DARVEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en appel d'offres auprès de deux fournisseurs pour le contrôle de matériaux pour les futurs travaux de réfection des rues Jean-Paul Darveau et Mc Nicoll;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions :

- | | |
|----------------------|---------------|
| - FIRME ALKINSREALIS | 23 800.56 \$ |
| - ENGLOBE | 28 757.78 \$; |
| - | |

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission a été jugée conforme;

24-799

il est proposé par Danielle Coutu et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de LA Firme Alkinsrealis au montant de 23 800.56 \$ taxes incluses pour le contrôle de matériaux lors de la réfection des rues Jean-Paul Darveau et Mc Nicoll.

Que ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

4. ACCEPTATION – SOUMISSION SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉFECTION DE LA RUE J-P DARVEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en appel d'offres auprès de trois fournisseurs pour la surveillance des travaux pour les futurs travaux de réfection des rues Jean-Paul Darveau et Mc Nicoll;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions :

- | | |
|------------------------|---------------|
| - MAGECO LMG | 131 326.74 \$ |
| - MSH SERVICES CONSEIL | 66 196.85 \$; |

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumissionnaire a été jugée conforme;

24-800

il est proposé par monsieur Martial St-Amant et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de MSH SERVICES CONSEILS au montant de 66 196.85 \$ taxes incluses pour la surveillance des travaux lors de la réfection des rues Jean-Paul Darveau et Mc Nicoll.

Que ladite résolution soit légale et valide, comme si elle avait été signée et approuvée par la mairesse.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-801

Sur proposition de madame Danielle Coutu la séance est levée 16h05

Sylvie Coulombe
Mairesse

Nadia Genest
Directrice générale
et greffière-trésorière p.i.

Nadia Genest,
Directrice générale et greffière-trésorière p.i.